

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise. Cette formation répond à l'obligation pour l'employeur de disposer de SST sur le lieu de travail (art. R4224-15 du Code du Travail).

Objectifs pédagogiques/ compétences visées

- Pouvoir dispenser les premiers secours en cas d'accident du travail et pouvoir participer activement à la prévention
- Pouvoir organiser les moyens de secours dans la structure (art. R4224-16)
- Avoir une prise de conscience des risques et adhérer aux règles de sécurité

Contenu

Conforme au programme national défini par la CNAMTS avec l'INRS (Circulaire CIR-53/2007)

- Le sauvetage secourisme du travail
- Rechercher les dangers persistants pour protéger. Formation générale à la prévention, protection après un accident
- De protéger à prévenir. Repérer, isoler ou supprimer les dangers pour prévenir les accidents
- Examiner la victime et faire alerter
- De faire alerter à informer. Informer la hiérarchie des dangers repérés et des actions mises en œuvre

- Secourir (saignement abondant, étouffement, malaises, brûlures, traumatismes ou fractures supposées, plaie ne saignant pas abondamment, inconscience, arrêt cardio-respiratoire)
- Situations inhérentes aux risques spécifiques sur avis du médecin du travail

Méthodes pédagogiques

- Méthodes d'animation basées sur une participation active
- Formation pratique et mises en situation d'accidents simulés tirées de l'activité professionnelle
- Supports pédagogiques audiovisuels, conçus pour un public peu ou pas lecteur
- Aide mémoire INRS des conduites à tenir rappelant les gestes de secours remis aux stagiaires

Evaluation/Validation

- Évaluation continue lors des séquences d'apprentissage des gestes de secours et des mises en situations d'accidents simulés
- Certificat SST (CSST)
- Attestation de compétences.
- Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) nécessaire tous les 2 ans pour conserver le CSST

Maintien et actualisation des compétences (MAC) - Recyclage

- Pour que son certificat reste valable, le SST doit suivre périodiquement une session de maintien et actualisation des compétences (MAC). La périodicité de cette formation continue est fixée à 24 mois
- En cas de dépassement, une session MAC suffit pour retrouver la certification après l'évaluation réalisée lors de la formation mais le risque de « non validation » du candidat est probable

FORMATEURS

Formateurs habilités SST

PUBLIC

Salariés permanents, salariés polyvalents, stagiaires de la formation professionnelle

DURÉE

2 jours, soit 12 heures.
MAC : 1 jour, soit 6 heures

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 personnes

TARIFS, DATES

Rendez-vous sur www.ofesa.org

LIEUX

Sur tout le territoire national

